L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, no 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 15 DECEMBRE 1878.

THEATRE DE L'OPÉRA.—La représentation que donne ce soir à l'Opéra le Club Dramatique Louisianais, outre l'intérêt qui doit s'y attacher à cause de sa destination, offre tout l'attrait d'une nouveauté littéraire de haut goût. Le talent de l'auteur de la pièce annoncée, M. Emile Angier, le succès qu'a obtenu à Paris sa nouvelle étude de mœurs, *Les Fourchambault*, doivent piquer la curiosité de notre public si friand de belles œuvres. Nous occuperons donc qu'il y aura foule ce soir à l'Opéra pour entendre la comédie d'Angier.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Spectacle entièrement nouveau pour ce soir. Au lieu d'un drame, une pantomime avec tout le comique et le grotesque qui distinguent ce genre de représentations, qui font toujours si amusantes. C'est la troupe de Nick Roberts qui paraîtra ce soir dans "Humpty Dumpty," une des troupes les plus complètes et les mieux composées des Etats-Unis. Elle est riche en clowns, (pailasses) et chacun de ses membres sait mimer admirablement le rôle qui lui est confié. Il y aura grande foule à l'Académie pour cette représentation de "Humpty Dumpty" qui sera sans doute pour en théâtre favori l'occasion d'un très fructueux succès.

THEATRE ST-CHARLES.—Un opéra bouffe ce soir au théâtre St-Charles, la Périchole, œuvre d'Offenbach, mise en anglais et représentée pour la première fois à la Nlle-Orléans. La troupe est nombreuse et a été habilement composée; ceux qui la connaissent ne doutent pas de son succès. Lundi on jouera encore la Périchole, mais mardi le spectacle changera et ce sont les Cloches de Corneville qu'on offrira aux amateurs du vieux Lecoq.

MUSIQUE.—Nous sommes redevables à M. Louis Grunewald, l'éditeur et le marchand de musique populaire, de l'envoi des morceaux suivants: "Little Blossom," chanson avec chœur, par J. H. Williams, de Cincinnati. "La Bergeronnette," valse chantée par Antony Cheudens, avec paroles en anglais et en français.

☞ Grand assortiment de chapeaux pour hommes et enfants au magasin du Robt. E. Lee.

MANUFACTURE DE GLACES DE LA LOUISIANE.—Nous signalons avec plaisir la création d'une industrie nouvelle à la Nouvelle-Orléans. Il s'agit d'une manufacture de glaces et miroirs, établie rue Bienville No 75, au bas de la rue de l'Union. On y fabrique des glaces de toute grandeur sur commande et on y prétend par un procédé nouveau très expéditif toutes les vieilles glaces ternies ou dont le tain est usé. La compagnie se charge également de la réparation et du dorage des cadres. Il y a à la Nouvelle-Orléans beaucoup de vieilles glaces actuellement sans valeur qui peuvent être mises à peu de frais remises entièrement à neuf. La nouvelle industrie nous paraît donc appelée à obtenir un grand succès.

☞ Buggies, phaétons et voitures au No 39 rue Magazine.

D. MERCIER & FILS.—Nous signalons à l'attention des personnes de la ville et de la campagne l'annonce que cette importante maison de commerce publie aujourd'hui dans nos colonnes. Fondée il y a neuf ans d'année par M. Dominique Mercier père, la maison commandite! connue sous le nom de "Cheap John" jouit d'une réputation d'honorabilité trop haute pour que nous fassions ici son éloge. Il nous suffira de dire que la maison est aujourd'hui gérée par les successeurs Mercier fils, et que ces messieurs font preuve d'un esprit d'entreprise et d'une libéralité qui assurent de longues années la prospérité à l'établissement.

Le fonds de marchandises d'hiver y est au grand complet et le public trouvera des vêtements à la fois élégants et bien confectionnés à des prix d'une rare modicité. La vaste magasin de "Cheap John" est situé à l'angle des rues Bienville et Dauphine, et n'a pas de succursale en ville.

Manteaux à des prix très réduits en vente, cette semaine, chez M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

☞ Voitures pour enfants et pour poupées, vélocipèdes, chevaux de bois, grand stock au No 39 rue Magazine.

BIJOUTERIE.—Les personnes qui tiennent à avoir des articles de bijouterie brillants et solides feraient bien de s'adresser à MM. Bonnet & Co., rue Royale 65, où elles trouveront certainement tout ce qu'elles pourront désirer. La maison Bonnet a non seulement une grande variété de bijoux dans d'une extrême élégance, mais elle se charge encore de toutes les réparations d'orfèvrerie qu'on veut bien lui confier. Ces réparations sont exécutées par elle promptement, habilement et à bon marché.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

LE MAGASIN ROUGE.—Ce magasin, situé au coin des rues Royale et Dauphine, continue toujours un vaste stock de meilleurs et de bottes, provenant des meilleures fabriques des Etats-Unis, et de confection fine et solide. On peut, dans le Magasin Rouge, acheter de confiance toutes sortes de chaussures, à bon marché, avec la certitude qu'on n'aura pas à le regretter.

BIJOUTERIE FINE.—Nous signalons à l'attention des personnes en quête de emplettes à l'approche des fêtes de Noël et de Nouvel An, les ventes d'encan qui se font chaque soir au beau magasin de bijouterie de M. Levy, rue du Canal, No. 109. Ce magasin, l'un des plus importants du grand boulevard, possède un assortiment de bijoux tout rien ne pourrait donner une idée de la richesse, de la beauté et de la variété.

NOUVEAUTÉS AUX PRIX D'IMPORTATION.—Nous recommandons aux dames l'annonce de M. J. Levoil qui a importé un vaste assortiment de marchandises riches et fines et qui à cause de la douceur de l'hiver se voit obligé de les décoler aux prix d'importation. C'est là une rare occasion de faire des emplettes à bon marché.

Marchandises pour les fêtes chez Pepin & Broussard.

MAISON ANTOINE LANATA.—On verra par une annonce insérée dans nos colonnes, que M. Antoine Lanata, se retirant des affaires, recommande au commerce son successeur, M. J. Delery. La maison Lanata est une de nos plus anciennes maisons d'importations; elle est connue de tous ceux qui font des affaires avec notre place. M. Delery qui succède à M. Antoine Lanata, a, bien que jeune encore, toute l'expérience et toute la capacité nécessaires pour mériter la confiance des clients de l'ancienne maison, et ces qualités personnelles aussi bien que la recommandation de son prédécesseur lui vaudront certainement la continuation du patronage qui avait été accordé à ce dernier.

☞ Voitures pour enfants et pour poupées, vélocipèdes, chevaux de bois, grand stock au No 39 rue Magazine.

A LA CHEMISE PARISIENNE.—C'est au magasin de F. Gueblé-Bippert, rue St-Charles No 20, qu'il faut aller pour trouver notre fameuse chemise Parisienne à laquelle nulle autre ne peut être comparée. Le maison Gueblé-Bippert a aussi une fabrique de ces chemises rue St-Louis No 70, où les articles qui en sortent sont, tout-à-fait remarquables par la coupe, la forme de la matière, la coutenue et pour tout ce qui tient à la confection.

☞ Coiffures à la mode au magasin du Robt. E. Lee.

NOUVELLES INVENTIONS.—Nous appelons l'attention des ménagères sur l'annonce de James H. Reynolds, rue Baronne no 90, qui a à vendre plusieurs inventions d'une grande utilité pour les familles. Nous citerons ses tamis rotatoires, ses flambeaux, ses fours de cuisine, etc.

CORDWAINER.—M. Geo. E. Streng, successeur de H. E. A. Tyler, annonce qu'il a un très grand stock d'articles de joaillerie en or plaqué des bonnes, bons pour les fêtes, et il les offre à très bon marché. Voyez l'annonce.

—200 Manteaux à $6 et au-dessus chez Pepin & Broussard.

Manteaux à des prix très réduits en vente, cette semaine, chez M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

☞ Buggies, phaétons et voitures au No 39 rue Magazine.

Marchandises pour les fêtes chez Pepin & Broussard.

Bargains en couvertures et comforts, cette semaine, chez M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

LE DUEL DE CHERBOURG—Cherbourg, 29 novembre—Mardi matin, à la caserne du 1er régiment d'infanterie de marine, l'adjudant major Belon et le capitaine Poulik avaient eu une discussion à propos du rapport.

Des termes assez vifs, échappés à l'adjudant major, furent jugés offensants par le capitaine, qui envoya immédiatement ses témoins.

La rencontre fut décidée pour le jour même, et l'arme choisie fut le revolver de combat, à vingt-cinq pas et au commandement.

Le capitaine-adjudant-major Belon a eu la gorge traversée par la balle de son adversaire et est tombé sur le coup. Ayant repris connaissance, il put être transporté chez lui, mais malgré les soins éclairés dont l'entourèrent les médecins de la marine, il succombe à trois heures du matin.

Des sentiments d'intimité personnelle antérieure, paraît-il, entre les deux officiers, malgré le capitaine Poulik était absolument dans son droit.

—2—

Un triste événement.—Une grande sensation a été produite ici par le bruit qui circule que le lieutenant de vaisseau Bouvet, commandant le Sagittaire, aurait été assassiné par un de ses hommes, un matelot breton, dans le port de Tamatave, à Madagascar. Il paraît que le matelot en question, qui était en état d'ivresse, avait été consigné à bord. Il s'y a pas de bruits de ce fait parmi les officiers de la marine, mais on le considère comme très grave. Le matelot breton a été mis aussitôt aux fers et conduit à terre, et les officiers de la marine ont été informés de ce fait. Le lieutenant de vaisseau Bouvet est âgé de 40 ans. Il a été nommé officier de la Légion d'honneur à la suite de l'affaire de Tientsin. Il était marié et laisse deux enfants. Il était le neveu de l'amiral Bouvet, ancien préfet maritime de Cherbourg, et le cousin du général de division Bouvet, commandant le 1er corps d'armée.

Voitures pour enfants et pour poupées, vélocipèdes, chevaux de bois, grand stock au No 39 rue Magazine.

Bagues, phaétons et voitures au No 39 rue Magazine.

Marchandises pour les fêtes chez Pepin & Broussard.

Bargains en couvertures et comforts, cette semaine, chez M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

Moët et Chandon.

Dans les restaurants fashionables de France, dans les grands hôtels, aux courses, dans les repas de corps et dans les dîners ordinaires de famille, il se consomme plus de Moët et Chandon que de tout autre marque de vin de Champagne. "Ouvrez une bouteille de Moët" est devenu une locution proverbiale dans les palais du théâtre ou un viveur quelconque commande du Champagne. Le Moët et Chandon est une des deux marques qu'on trouve à bord des magnifiques paquebots de la Compagnie générale transatlantique.

Pour qu'une marque soit arrivée à jouir d'une pareille vogue, il faut assurément que cette vogue soit justifiée par la qualité intrinsèque des vins que la maison livre à la consommation, et tous les gourmets sont d'accord sur ce point.

Les vins de Moët et Chandon sont, en effet, de ceux qui plaisent le plus au goût général. Ce sont des vins de choix, préparés avec le plus grand soin et ils sont renommés pour leur saveur délicate et leur bouquet fin, et ce moëlleux qui flatte si agréablement les papilles nerveuses de l'organe du goût.

C'est précisément l'énorme consommation qui se fait en France et en Europe de cette marque, qui explique pourquoi elle a tant tardé à paraître sur nos marchés américains. On n'avait pas besoin de lui chercher de débouchés. Mais MM. Bassetti et Kiques, les importateurs bien connus de la rue Décatur, ont pensé que ce délicieux vin serait fort apprécié de nos gourmets et ils en ont obtenu l'agence pour la Nouvelle-Orléans.

Ils sont donc en mesure de livrer au commerce ou aux consommateurs du Silbery moëseux supérieur ou du Crémant d'Ay blanc de la maison Moët et Chandon d'Epernay. Cette maison, établie en 1743, est une des plus vieilles et des plus respectables de France et MM. Moët et Chandon sont les plus grands propriétaires de vignobles en Champagne.

☞ Coiffes vous élégamment et à bon marché à la chapellerie Robt. E. Lee.

Manteaux à des prix très réduits en vente, cette semaine, chez M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

MODICITE EXTRAORDINAIRE DE PRIX. —La maison Dassiges, de la rue du Canal, reprend sa place dans nos colonnes d'annonces, et suivant ses excellents principes de commerce continue à fournir à notre communauté des marchandises choisies à des prix extraordinairement réduits. Le stock mis en vente est d'une grande richesse; il contient un lot de manteaux dont la beauté d'étoffe le disputte à l'élégance et à la nouveauté de la forme. On ne peut rien voir de plus joli que ces manteaux qui, avec une abondance de soieries et de cachemires assureront à la maison Dansiger un succès de vente extraordinaire.

☞ Voitures pour enfants et pour poupées, vélocipèdes, chevaux de bois, grand stock au No 39 rue Magazine.

Soieries en couleur, nuances nouvelles, chez Pepin & Broussard.

Meubles de salon élégants, avec couvertures brodées, en noyer, acajou et ébène, lothe, glaces, etc., à bas prix au "Grand Eagle Furniture Palace" de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet

CHAMPAGNE, VINS BLANCS, VINS ROUGES.—La maison Solari & Son, au coin des rues Royale et Douane, vient de recevoir par les dernières steamers d'Europe des consignations des fameux vins de champagne connus sous les noms de "Piper Heidsieck" et de Roederer, dont l'excellence n'a jamais été contestée par personne. La maison Solari & Son a reçu en même temps beaucoup d'autres vins de Bordeaux des plus estimés sur ce marché.

UNE NOUVELLE INVENTION. — M. J. Saget, armurier, rue de Chartres, No 199, vient de recevoir le modèle d'une canne-mitrailleuse patentée l'an dernier. Cette canne, de l'invention d'un monsieur de la champagne et améliorée par M. Saget, tout en étant un objet de luxe, est une arme fort utile et non moins curieuse. Comme la carabine Monte-Cristo, la canne-mitrailleuse fait entendre une faible détonation; elle porte une balle assez grosse et cinquante ou deux cents mètres avec une précision remarquable. M. Saget a reçu aussi un grand assortiment de fusils à feu central et de genres différents qu'il vendra à des prix très modérés. M. Saget est un des armuriers les mieux connus de notre ville, et tout ce qu'il vend est garanti sous tous les rapports.

STONEWALL JACKSON.—Cet établissement situé au coin des rues Royale et St-Louis, jouit d'une vogue méritée. C'est là qu'on peut réellement choisir le chapeau qu'on veut, car l'assortiment est vaste et offre des articles de tous les prix. Notons bien que la modicité de ces prix n'est pas un signe de qualité inférieure ou de mode vieillie, car nous devons dire que le magasin de Stonewall Jackson a pour patronage la fine fleur de la jeunesse la plus fashionable de la ville. Allez donc y acheter votre chapeau.

☞ Buggies, phaétons et voitures au No 39 rue Magazine.

Marchandises pour les fêtes chez Pepin & Broussard.

Bargains en couvertures et comforts, cette semaine, chez M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

15 déc—1f

ASSOCIATION HOWARD.

Les soussignés entendus ont été nommés: Commissaires par les citoyens français, par l'intermédiaire du Col. Louis Bush, Vice-Président de l'Association de secours de la Ville de Paris.

Du Comité Français T. Michelin, membre du Comité de la Seine.

Reçu du Comité ci-dessus ci-dessus pour être distribués par lui

Chez Mme Veuve Jules E. Bach, charm. Pressoir Valley Schools School, Rue Chartres

Chez Mme Mortier, Ch., par l'entremise du maître de cette ville. 124 06

A. R. NEYMAN, trésorier.

Nouvelle-Orléans, 14 Nov. 1878. 15 déc—1f

DU FORMENTO.—On verra aux annonces que le Dr F. Formento vient d'ouvrir un cabinet de consultation rue du Canal No 219. Ses clients et tous ceux en général qui voudront le consulter l'y trouveront tous les jours de midi à 2 heures.

Marchandises pour les fêtes chez Pepin & Broussard.

Bargains en couvertures et comforts, cette semaine, chez M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 décembre. — Temps couvert suivi d'un temps plus clair, vents du Nord, baisse de température suivie d'une température plus élevée.

Température du 14 Décembre 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin....	62	17
Midi.....	64	18
3 P. M.....	62	17
6 P. M.....	58	15

Momus et Comus.—Nous pouvons annoncer avec certitude que Momus et Comus s'abstiendront du premier pas, cette année, aux folies de notre carnaval. N'est-il pas renversant de voir ces dieux de la bamboche nous donner l'exemple de la sagesse!

Association de bienfaisance du Pélican.—Les membres de cette association se réuniront lundi pour procéder aux élections annuelles. On nous assure que tous les anciens officiers seront réélus.

Les régiments d'artillerie et les orphelins.—Nous lisons, dans le *Propagateur Catholique* d'hier:

Nous avions grandement raison, la semaine dernière, d'admirer l'assurance que chez les soldats appartenant aux divers régiments d'artillerie, bravoure et charité vont de pair.

Les orphelins de l'asile Ste-Marie, troisième district, en ont aujourd'hui la preuve.

A la cathédrale, la quête faite par quelques officiers du régiment d'artillerie d'Orléans, a rapporté quatre-vingt-dix piastres et cinq sous.

Dans l'église des RR. Pères Jésuites, le régiment d'artillerie de campagne de la Louisiane a offert aux orphelins, comme résultat de la quête, cent-cinquante piastres et vingt sous.

Les enfants, les religieuses qui en prennent soin, les administrateurs et l'aumônier de l'asile, tous n'ont qu'un cœur et qu'une âme pour remercier chaleureusement les amis des orphelins, et former les souhaits les plus sincères de succès en faveur des régiments d'artillerie.

Au nom de tous,

VICTOR SÉRÉ,
trésorier de l'asile.

Une décision importante. — Un propriétaire demandait que son habitation, qui est située dans les limites de la Nlle-Orléans, et dont les assesseurs avaient fixé la valeur à vingt-cinq mille dollars pour 1877-78, fut amenée quinze mille dollars, montant fixé au 1876, époque à laquelle il devait acquérer de la terre et de ses dépendances. Il avait réclamé un arbitrage.

Les assesseurs avaient repoussé l'arbitrage et déclarairent s'être conformés à la loi No 96 de 1877; ils ajoutaient que le prix de vingt-cinq mille dollars était inférieur au 1er juillet 1877, que les tableaux ne pouvaient plus être révisés après le 16 novembre 1877, et qu'à cette dernière date le propriétaire n'avait adressé aucune demande au bureau; que celui-ci, en un mot, n'avait pas été prévenu, dans le délai voulu, du désir de faire diminuer le chiffre de l'assessement.

Le juge Monroe a décidé que la loi de 1877, sur laquelle s'appuient les assesseurs, a inauguré, à l'endroit de l'assessment, de la perception de l'impôt, un système qui, sous certains rapports, diffère beaucoup de tous ceux qui l'ont précédé; le contribuable y trouve tous les moyens de défendre ses intérêts. Le demandeur n'a pas tenté, dans le courant de 1877, de faire porter sur les livres l'assessment primitif, ou réduire l'assessment de vingt-cinq mille piastres. Une première démarche semble avoir été faite près d'un an après la clôture des tableaux de 1877. De quel secours le tribunal peut-il lui être? La cour ne saurait, sans violer l'esprit qui préside au gouvernement, s'écarter du système que la Législature a cru devoir établir.

L'assessement des propriétés n'est pas du ressort du juge: il est du ressort des assesseurs.

Quant à l'arbitrage, la cour ne peut, évidemment, obliger les assesseurs à s'y soumettre qu'autant qu'ils aient refusé de rectifier une erreur quand la demande leur en a été faite dans le délai que prescrit la loi. Celle-ci ne prévoit pas un nouvel assessement d'une propriété achetée après avoir été assessée, et les tribunaux ne sont nullement autorisés à sanctionner une pareille doctrine. L'assessement de 1877 étant définitif, le demandeur n'a été privé d'aucun droit, il n'a eu à souffrir d'aucun tort que la cour soit tenue de redresser.

Le clause 90 de la loi ne saurait être interprétée de différentes manières; elle s'applique à l'assessement de 1877, et déclare, distinctement, que cet assessment devra servir de base à toutes les taxes de l'année dans le courant de laquelle il a été fait, et de toutes les années subséquentes. Les meubles seuls y sont exceptés.

Le pétitionnaire a été, conséquemment, rejeté et le demandeur a été condamné à payer les frais du procès.

Paragraphes. — On se demandait, hier, comment serait composé le grand jury des Etats-Unis.

—La question du désenchement—*drainage* — est, en ce moment, l'objet d'une étude sérieuse de la part des autorités municipales.

—La réunion mensuelle de l'association catholique pour la propagation de la morale chrétienne, pour le mois de décembre, a lieu aujourd'hui, 15 du jour, et troisième dimanche du mois, à midi, dans la salle ordinaire des réunions, à l'Archevêché.

—Ce sont les recordars seuls qui, désormais, exerceront le droit d'ordonner la mise en liberté des prisonniers après l'arrestation et avant la comparution.

—M. Le Duc, commissaire de l'agriculture, dans une réponse au secrétaire de la bourse au coton, M. Hester, au sujet du poids d'une balle de coton, dit que le département l'a fixé à quatre cent cinquante livres, non compris celui de la toile d'emballage et des cercles.

—Le policeman Bohmer a trouvé le corps d'un petit enfant, hier matin, dans la rue Chesnut, entre les rues Toledano et Pleasant, et l'a transporté à la station du sixième *precinct*. On a découvert des marques de violence au cou.

—L'officier Hawkins a été battu, dans la nuit de vendredi à samedi, par deux bandits inconnus qu'il avait vus sortir de l'épicerie de M. Gordes, coin des rues Septième et St-Thomas, et auxquels il avait cru de s'arrêter. Les deux hommes se sont arrêtés, en effet, mais il ont profité du temps d'arrêt pour assommer l'agent; ce dernier, en se relevant, a pu leur faire le contenu de deux canons de son revolver. Il croit les avoir atteints.

—Nous remarquons, parmi les noms des personnes qui ont obtenu des permis, dans la semaine expirée le 5 novembre, celui de M. Jean E. Hitter Jr., de St Martinville, Lne. M. Hitter est l'inventeur d'une machine à nettoyer les caractères d'imprimerie. Nous sommes redevables de ce renseignement à M. H. N. Sankins, solliciteur de patentes, No 27 du Commercial Place.

—Il a été reçu, à la douane, depuis le dernier rapport, $54,606 19, dont $3,093 56 en espèces, pour droits.

—Les citoyens appelés à remplir les devoirs de jurés des Etats-Unis se sont portés en foule, hier matin, dans l'enceinte de la cour de circuit.

—La vente de la balle de coton offerte à la vente du noble lieutenant Bonner a été remise à mardi; elle commencera à 1 heure. La souscription des membres de la bourse d'élève déjà à près de sept cents dollars.

—Le nombre de commissions à signer, pour tout l'Etat, est d'environ dix-huit cents.

—Les trompe ont fait leur apparition dans nos rues.

—Le service de la malle entre la Nlle-Orléans et St-Francisville cessera à dater du 1er janvier; les lettres, les journaux, etc., expédiés pour la localité et les localités intermédiaires, arriveront par la voie de Donaldsonville.

—Le bruit courait, hier soir, que le bureau de liquidation n'avait reçu des banques aucune réponse satisfaisante; on disait aussi qu'une des institutions avait accepté la proposition.

—L'administrateur Chevalley s'occupe des contrôleurs des quais.

—Le major Burke a pris, hier, une liste des livres dont il aura besoin. Son usine en fonctionna sans doute le 1er janvier.

—Le docteur Beard, médecin de la ville, a fait hier, l'autopsie du corps de Paul Pelet, trouvé mort rue Chesnut, entre Pleasant et Toledano. Le docteur déclare, dans son certificat, que la mort a été causée par une hémorrhagie causée par une mauvaise ligature du lé du nombril

—Il y a quelques heures, hier soir, le matelot du *No 61*, des rues Chippowa et Annunciation, a mis le pied dans un trou et se l'est cassé. Le pauvre animal a dû être tué dans la nuit.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Mlle R. M. Prieur à J. Chabanon, un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent dans l'Ilet borné par les rues Douane, Bienville, Bourgogne et Dauphine, faisant face à la rue Douane.....$2,300

Thomas Labertie à N. Dudoussat, un lot de terre, dans le fond de la ville, faisant face à la rue Derbigny..... 225

T. Gullet et al. à B. Pambroussa, un lot de terre dans l'Ilet borné par les rues Broad, Rousselin, Onzaga et Abadie, faisant face à la rue Abadie..... 100

Wm. Davermann à T. Tisne, deux lots de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Washington avenue, Quatrième, Dryades et St-Denis, faisant face à l'avenue Washington..... 1,000

A. S. Gutierez à Veuve J. H. Thierry, une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le 3me District.. 493

Veuve J. Lesche à Mme Henry Eiermann, une portion de terre dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Jena et Cadiz, faisant face à la rue Tchoupitoulas..... 350

Bargains en couvertures et comforts, cette semaine, chez M. L. Byrne et Cie., 163 rue du Canal.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

Débats à la Chambre des Communes sur la guerre de l'Afghanistan.—101 voix de majorité pour le gouvernement.

Londres, 14—Hier soir, à la Chambre des Communes, l'hon. M. Percy a ouvert de nouveau le débat sur la guerre de l'Afghanistan, pour défendre le gouvernement. Puis Sir Wm. Vernon Harcourt prenant la parole accuse le cabinet d'avoir fait une mauvaise question à l'émir. Sir John Holker réplique et le débat est continué par le capt. Cochrane, M. Gerst et l'hon. Randle Plunker.

Ce qu'il y a eu de plus remarquable dans le débat, c'est l'adresse faite par M. Newdegate et le général Alex. Gordon, tous les deux conservateurs, contre la politique du gouvernement. Sir Alexander rend lord Beaconsfield responsable de cette politique. Pendant ces discours il quitta son banc et passa dans les rangs de l'opposition, pour n'être pas interrompu par les conservateurs. Il a été plus d'une fois acclamé par l'opposition.

Le pire des politiques, a-t-il dit, c'est une occupation partielle ou complète à laquelle on semble être déterminé. Quant à la nécessité où on se trouvait, à ce que l'on dit, de gouvernement de Kurrum en échec la Russie, il dit que la consolidation de la puissance anglaise avait chaque année rendu moins possible une invasion russe. Il faut se garder de sanctionner l'occupation d'une portion de l'Afghanistan contre la volonté des habitants du pays. C'est le moyen de favoriser les intrigues de la Russie, qu'il serait bien plus facile de combattre par une saga administration, ou par des explications directes avec la Russie. Avant tout, il faudrait rappeler lord Lytton qui est l'incarnation de toute cette fausse politique indienne. (applaudissements de l'opposition.) Mais, dit-il, en concluant, quelle que soit la différence d'opinion sur la justice des hostilités, il ne peut y en avoir sur la question de soutenir les braves troupes qui sont engagées dans cette guerre.

Sir Stafford Northcote répliqua. Il déclare que, au milieu de la crise actuelle, le rappel du vice-roi qui ne fait que mettre à exécution la politique du gouvernement, serait un acte méprisable.

Lord Hartington, sachant bien que la chose est impossible, devrait pas travailler à affaiblir l'autorité du vice roi. La loyauté dont a fait preuve toute l'Inde dans ces derniers temps est la meilleure réfutation de toutes les critiques de l'opposition. Il conclut en disant que rien n'est plus éloigné des idées du gouvernement qu'une politique d'annexion.

La motion de M. Whitebread censurant la politique du gouvernement a été rejetée par un vote de 328 voix contre 227. Les conservateurs espéraient une majorité de 120.

Attaque contre la politique du cabinet anglais en Turquie.

Londres, 14—Quand, hier, Sir Stafford Northcote présenta à la Chambre des Communes le projet de loi pour secourir les habitants du Kurdistan, M. Mont-Rhodope, M. Anderson, libéral de Glasgow, remarquant le silence des chefs de l'opposition, annonça qu'il présenterait un amendement au projet de sir Stafford Northcote; il ne comprenait pas que l'on changeât à secourir certaines misères en Turquie quand il y en avait tant dans l'Angleterre.

On assure que le marquis de Hartington soutiendra M. Anderson et soulèvera un débat sur toute la politique du gouvernement en Turquie.

Londres, 14—Un éditorial du Pall Mall Gazette dit que la majorité dans la Chambre des Communes a été plus forte qu'on ne s'y attendait.

Mort de la grande duchesse de Hesse.

Darmstad, 14—La grande duchesse de Hesse Darmstad, princesse Alice d'Angleterre, est morte à 7 heures 30 du matin, de diphthérie. Elle avait perdu toute conscience depuis 2 heures 30 minutes. Elle était la deuxième enfant et la deuxième fille de la reine Victoria, elle était née le 25 avril 1843. Son père, feu le prince Albert, est mort aussi le 14 décembre 1861; coïncidences remarquables.

Deuil à la cour de Windsor.

Londres, 14—Le prince et la princesse de Galles, le prince Léopold, la princesse Beatrix sont à Windsor, avec la Reine. Doan Stanley y est allé pour y passer l'anniversaire de la mort du prince Consort, bien qu'il n'y ait pas de service commémoratif. Le drapeau du château est à mi-mât.

Les cloches de la chapelle royale et du Collège Eton sont en branle; presque toutes les maisons publiques et particulières dans le bourg royal sont fermées; la reine, quoique très affligée des nouvelles de Darmstad, n'est pas malade. Tous les ministres, tous les membres du gouvernement ont envoyé à sa majesté l'expression de leur douloureuse sympathie.

Démission du cabinet italien.

Londres, 14.—D'après une dépêche de Rome, le roi Humbert a accepté la démission des ministres et a demandé à M. Cairoli de former un cabinet. M. Cairoli a demandé un jour pour donner une réponse.

Cairoli refuse de former un cabinet.

Rome, 14.—M. Cairoli a refusé de former un ministère.

Maladie parmi les troupes anglaises dans l'Afghanistan.

Maladie de la reine d'Angleterre.

Londres, 14—Un télégramme de Peshawar au Daily News dit qu'il y a beaucoup de malades: parmi les troupes en campagne, principalement la pneumonie. Un régiment a perdu 15 hommes en 4 jours, un autre a 80 malades.

La reine Victoria est indisposée.

Neige en Europe.—Le taux du change en France.

Londres, 14.—Le temps est froid ce matin; il est tombé beaucoup de neige dans le nord de l'Angleterre et dans différentes parties du continent.

Dans son article financier, le Times dit que Jonathan Nield, administrateur de la banque de J. et J. Fenton et fils, à Rochdale, dont en a annoncé la suspension le 26 novembre dernier, a pour 3 millions de dollars appartenant à cette banque dans des spéculations sur les actions. Le taux élevé du change en France semble prévoir, en partie, des opérations sur les grains avec les Etats-Unis, en partie, de l'investissement de l'argent français en billets anglais, en partie, de achats d'actions en Angleterre.

Suicide accordé à deux Mollie Maguires.

Hamsburg, 14—Le gouverneur Hartranft a accordé un sursis aux Mollie Maguires condamnés, James McDonnell et Charles Sharpe, qui devaient être exécutés, le 16 courant, à Mauch Chunch. Le sursis reporte l'exécution au 14 janvier, il est basé sur une communication envoyée au gouverneur par le juge Dreher qui a prononcé la sentence.

Un Cabinet responsable à St-Pétersbourg.

Londres, 14—Les journaux de Paris rapportent que la nomination du comte Schouvalof au ministère de l'intérieur va inaugurer un régime nouveau et donner un caractère nouveau à la constitution que le czar, à Livadia, a chargé le comte Schouvalof de préparer.

Ce qui précède s'accorde avec la dépêche de Berlin qui annonce que le Czar a l'intention de former un Cabinet responsable.

La politique française en Orient.

Versailles, 14—Sur une question d'interpellation à la Chambre des Députés du comte de Dontant-Breton, M. Waddington a défendu la politique de neutralité à Berlin et a dit qu'il avait soutenu la Grèce parce que c'était la politique traditionnelle de la France.

M. Bayard Taylor va mieux.

Berlin, 14—Les craintes qu'inspirait la situation de M. Bayard Taylor, ministre américain, commencent à se dissiper. Il est mieux, bien que toujours très faible.

Le système protectionniste.

Londres, 14—Le traité commercial entre l'Autriche et l'Allemagne a été renouvelé pour une année; il en sera de même du traité commercial entre l'Autriche et l'Italie. On a ainsi détourné toutes les guerres de douane.

Le nouveau tarif fédéral suisse maintenant en discussion dans l'assemblée nationale, a un caractère protectionniste et réactionnaire. Les droits ad valorem sont souvent élevés de 5 à 40 pour cent, et les droits spécifiques élevés de 30 à 100 francs les 100 kilogrammes.

Une situation dans l'île de Cuba.

New-York, 14—Une lettre datée de la Havane, le 7 décembre, dit que les élections municipales ont commencé hier. Aucune désordre n'a été signalé. Dans cette période transitoire actuelle; il est difficile de se rendre un compte exact de l'état des esprits et des choses. Bonaches, qui tient le territoire appelé Cinoovilla, dans un état perpétuel d'appréhension et d'insécurité n'est qu'un bandit de la pire espèce. Ses mouvements n'ont aucune valeur politique. Si on lui met la main dessus il sera exécuté sommairement.

La question de l'esclavage est la plus sérieuse de toutes. Les conservateurs demandent l'abolition conformément à la loi de Moret; les libéraux veulent l'abolition immédiate. On craint un soulèvement des nègres et les conservateurs triomphent.

Mort du président du Venezuela.

Havane, 13—Des avis de St-Thomas en date du 7 disent que le président Alcantara de Venezuela, est mort à Caracas, le 30 novembre.

L'affaire de McSprings.

Washington, 14—Le comité du Sénat chargé de l'investigation sur les causes de l'abrogation de la clause relative aux Mot Springs dans la loi d'allocation de la session dernière, a entendu plusieurs témoignages. L'honorable Kennedy Raynor, avocat du Trésor, et Sélton Hutchins, éditeur du Washington Post appelés pour témoigner en faveur de Conover, et prouver la fausseté des accusations de Benson, ont tous deux dit que Benson leur avait assuré que Conover était coupable, et qu'il avait des preuves capables de le condamner au pénitencier. Les autres témoins faisant défaut, le comité s'est ajourné.

Le comité du Sénat sur les allocations fera son rapport lundi sur l'allocation de la marine, sans amendement important, ainsi que sur le projet consulaire et diplomatique, que le comité a fait ce matin, sans tenir compte des changements proposés par la Chambre.

Pétition contre le chemin de fer Texas-Pacifique.

Washington, 14—Un bill de plainte contre la compagnie du chemin de fer Texas-Pacifique a été enregistré dans la Cour Suprême du district de Colombie, par Pierre Fayolle et trente-neuf autres citoyens de France, excepté M. Hyde, du Verbont. En leur nom et au nom d'autres, propriétaires comme eux de terres allouées à la compagnie du chemin de fer Memphis El Paso, ils demandent que la compagnie du Texas et Pacifique soit empêchée de transférer ou de vendre ses actions ou autres propriétés; ils sont intéressés, disent-ils, pour une somme de $200,000; mais ils n'ont jamais reçu aucun dividende ou paiement d'aucune sorte, et ils demandent qu'on fasse droit à leur pétition, au nom de l'équité.

L'affaire Achlen.

Washington, 14.—Le sénateur Eustis, les représentants Elam, Robertson et Ellis, chargés d'examiner les accusations contre M. Achlen ont déclaré les accusations fausses.

Un autre comité composé de MM. Foster, O., Frye, Maine, Culkine et Cobb, Ind., Morey, Mississ, Taylor, Caroline du Nord, ont fait les mêmes déclarations.

Chambre.

Washington, 14—La Chambre a adopté le projet de loi du Sénat autorisant l'émission de certaines duplicates de bons enregistrés au profit de l'institution de la banque d'épargne Manhattan, de New-York. La Chambre a repris la discussion du projet réglant la distribution de l'indemnité de Genève. Le projet a été adopté.

Le projet du Sénat ayant pour but de régulariser les élections présidentielles a été repris et renvoyé au comité ad hoc. La chambre s'est ajournée à 3 h. 40.

Le comité sur les allocations a résolu aujourd'hui de rapporter à la chambre le projet recommandant l'allocation de $4,000,000 additionnels, comme requise pour la continuation du service postal par chemin de fer, pour l'année fiscale courante.

Le comité a aussi complété le projet des allocations indiennes. Le projet allouera un total $4,710,000, ce qui ne réduit que de $57 les dépenses actuelles.

Washington, 15—Le juge Durham a été autorisé par le comité à rapporter un amendement au projet du Sénat, stipulant l'achat par le gouvernement des Etats-Unis de la banque des affranchis et allouant dans ce but $275,000. L'amendement de la Chambre la somme à $155,000.

Le comité a également recommandé de ne pas faire opposition aux amendements au projet sur l'académie milita